

CONSEIL DES ARTS
DE MONTRÉAL



CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

Conseil des arts de Montréal
Janvier 2010

TABLE DES MATIÈRES

Présentation du budget 2010	3
Présentation du Conseil des arts de Montréal	
Mission	7
Programmes du Conseil	7
Fonctionnement	9
Comités du Conseil	10
Autres comités	12
Communications	12
Liste des membres du Conseil et des comités	13
Organigramme de fonctionnement	17
Organigramme de personnel	18
Le budget 2010	
Sommaire du budget 2010/variations 2009 vs 2010	20
Tarification des studios de répétition et revenus de location	31

PRÉSENTATION DU BUDGET 2010

La contribution de la Ville au budget du Conseil des arts de Montréal sera pour l'année 2010 de 10 700 000 \$, soit une augmentation de 250 000 \$ par rapport à l'année dernière. Dans le respect de la promesse d'indexation faite dans le cadre du *Rendez-vous Montréal métropole culturelle* en novembre 2007, cette augmentation est bienvenue. Mais elle ne suffit aucunement à répondre aux besoins des organismes artistiques montréalais qui font face depuis plusieurs mois à des conditions extrêmement difficiles, suite à la crise économique et à ses impacts négatifs sur les dons, commandites et abonnements.

L'automne dernier, dans le cadre de la campagne électorale, le maire s'était engagé à augmenter la contribution de la Ville au-delà de l'indexation de façon à atteindre 12,5 millions d'ici 2013 –ce qui signifiait une contribution supplémentaire de 250 000 \$ en 2010. C'est un engagement que le maire réélu a eu plusieurs fois l'occasion de répéter publiquement lors des derniers mois. Le Conseil des arts de Montréal compte sur cette contribution supplémentaire de 250 000 \$ pour poursuivre son appui aux créateurs montréalais et espère ardemment que cette promesse sera concrétisée au cours des prochaines semaines.

Un budget équilibré

Cela dit, voici comment se présente le budget du Conseil en 2010. Au chapitre des revenus, 593 000 \$ s'ajoutent à la contribution de 10 700 000 \$ provenant de l'administration municipale. Les contributions de divers partenaires, sur lesquelles nous reviendrons plus bas, se chiffrent à 273 000 \$, les revenus du Grand Prix à 110 000 \$ et les intérêts sur placement à 50 000 \$. Une appropriation du surplus affecté de 40 000 \$ est prévue pour des travaux reliés à la Maison du Conseil, et une appropriation du surplus non affecté de 120 000 \$, à partir des surplus de l'année précédente, permet de réaliser l'équilibre budgétaire, avec des dépenses prévues de 11 293 000 \$.

L'indexation de 250 000 \$ sera partagée de la façon suivante : environ la moitié sera consacrée à enrichir les programmes de subventions du Conseil, environ 60 000 \$ serviront à enrichir les autres programmes du Conseil, et 60 000 \$ seront versés à des dépenses administratives.

Des initiatives et partenariats enrichissants

Il est bien évident que la seule indexation de la contribution de la Ville est largement insuffisante pour répondre aux demandes et aux besoins des organismes artistiques; les quelque 120 000 \$ supplémentaires représentent une augmentation de 1,3 % par rapport à l'année précédente. Mais il faut noter que cette somme, aussi modeste soit-elle, sert de levier pour susciter les contributions de divers partenaires, permettant la création de nouveaux programmes comblant de nouveaux besoins. C'est ainsi que la Conférence régionale des élus de Montréal versera pour une troisième et dernière année 40 000 \$, aux termes d'une entente entre le Conseil des arts et des lettres du Québec, la CRÉ et le Conseil des arts de Montréal, pour soutenir les pratiques émergentes. (On entend par

pratiques émergentes celles qui utilisent les nouvelles technologies et transgressent les frontières disciplinaires.) La CRÉ est également un partenaire, avec le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports du Québec, du nouveau programme *Libres comme l'art* qui favorise les résidences de création en milieu scolaire, tant au primaire qu'au secondaire : ces deux partenaires y investissent ensemble 75 000 \$ par année.

Le Conseil des arts s'est aussi acquis la participation de trois organismes importants pour la mise sur pied du programme *Premières expériences de travail* lancé en 2008. Il s'agit de Service Canada, du Forum Jeunesse de l'île de Montréal et du Fonds de solidarité FTQ. Ces derniers contribuent 131 000 \$ (72 000 \$ en 2009 et 59 000 \$ en 2010) pour permettre à douze diplômés des écoles d'art de Montréal d'acquérir une première expérience de travail en milieu professionnel, de façon à briser ainsi le cercle vicieux « pas d'expérience, pas d'emploi; pas d'emploi, pas d'expérience ». *Premières expériences de travail* est l'élément clé du projet *Outiller la relève artistique* (ORAM), que le Conseil des arts réalise en collaboration avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal depuis maintenant cinq ans, pour faciliter aux artistes de la relève l'accessibilité à du soutien financier et à l'information, l'intégration au marché du travail, la passation des connaissances d'une génération à l'autre et le réseautage. Quelque 90 000 \$ seront d'ailleurs versés au Conseil en 2010 par le Forum jeunesse dans l'atteinte de ces objectifs.

C'est encore la relève qui est visée avec le petit programme de mentorat culturel, pour lequel le Conseil des arts s'est acquis une subvention de 9 000 \$ du ministère des Affaires municipales et des Régions; ce programme est présentement géré par un organisme indépendant, Mentorat culturel Inc.

Une autre façon de venir en aide aux compagnies émergentes passe par le parrainage fiscal selon lequel 59 000 \$ ont été versés à une demi-douzaine d'organismes en 2009. Ce programme permet à des petites compagnies qui ne bénéficient pas du statut d'organisme de charité de solliciter des dons auprès de mécènes, lesquels reçoivent un reçu pour fins d'impôt du Conseil des arts, qui agit comme intermédiaire. Ayant cautionné la qualité artistique, administrative et structurelle des organismes, le Conseil leur verse les subventions provenant de dons de fondations, entreprises ou particuliers.

Comme on le voit, le Conseil des arts de Montréal multiplie les partenariats et les initiatives de façon à pouvoir agir ponctuellement, rapidement, là où les besoins se font sentir. C'est la seule marge de manœuvre dont dispose le Conseil, si l'on considère que depuis l'introduction en 2008 d'un programme quadriennal de subventions, près de 75 % des sommes disponibles sont engagées année après année.

Nouvelles dépenses en 2010

Le Conseil en 2010 doit aussi faire face à plusieurs dépenses imprévues. Ainsi, le Conseil a modifié cet automne son fonctionnement en ce qui concerne l'évaluation des demandes de subventions, et il a mis en place des comités d'évaluation de pairs; l'arrivée de ces 42 nouveaux membres externes, bien qu'ils aient tous accepté de travailler bénévolement, entraîne des déboursés supplémentaires de 32 000 \$ en achat de billets pour les événements culturels auxquels les membres doivent assister dans l'exercice de leur

fonction. Une autre dépense ponctuelle en 2010 touche l'organisation du 25^e Grand Prix du Conseil des arts de Montréal; pour souligner l'anniversaire de cet événement qui célèbre chaque année l'excellence de la création montréalaise, le Conseil a prévu des frais supplémentaires de 25 000 \$. Des mécènes ont été sollicités pour contribuer au financement et le Conseil espère trouver un « commanditaire » pour chacun des huit finalistes.

La Maison du Conseil des arts est également la source de dépenses supplémentaires de 30 000 \$ en 2010. Le déménagement dans l'ancienne bibliothèque renommée Édifice Gaston-Miron, doit être complété d'un certain nombre de travaux d'aménagement et de rénovation qui ne seront pas couverts par le Service des immeubles, par exemple l'installation de miroirs dans les studios de répétition, la construction de vestiaires, l'achat de mobilier pour les espaces publics, etc. Par ailleurs, les coûts liés à l'occupation du bâtiment s'avèrent plus élevés que prévus : c'est le Conseil qui doit assumer les frais d'entretien de tout l'édifice, y compris les espaces publics et les bureaux du Conseil du Patrimoine, les coûts de déneigement, les assurances, etc., ce qui représente environ 25 000 \$ de plus que par les années passées. Ces dépenses supplémentaires auraient normalement été compensées par le fait que le Conseil n'est plus obligé de payer un loyer, mais depuis le déménagement à l'Édifice Gaston-Miron, les revenus de location ont considérablement diminué : le Conseil dispose de seulement trois studios au lieu des cinq qu'il pouvait louer sur la rue Saint-Urbain, et il a perdu deux locataires à long terme, faute d'espace. D'où la nécessité de renflouer le budget de la Maison du Conseil.

Les dépenses administratives sous contrôle

Venons-en maintenant aux dépenses au chapitre de l'administration : seulement 60 000 \$ de plus y seront consacrés en 2010, et de cette somme quelque 40 000 \$ serviront à créer un nouveau site web, une priorité identifiée dans notre dernier plan stratégique. Il faut noter que les augmentations salariales ne représentent que 18 500 \$, soit 1,7 % par rapport à l'année précédente. À souligner également : l'ensemble des dépenses administratives reste sous la barre du 13 % (12,7 % en fait) comme c'est le cas chaque année.

Conclusion

Le Conseil des arts de Montréal demande à l'administration municipale de reconnaître tous les efforts qu'il fait pour gérer avec efficacité et imagination la contribution de la Ville au développement artistique montréalais, et de lui accorder tel que promis une contribution supplémentaire récurrente de 250 000 \$ pour l'année 2010. Cette somme sera entièrement consacrée aux programmes de subventions, selon les critères suivants :

- augmentation des subventions versées aux organismes, en ciblant particulièrement ce qui fait la spécificité de Montréal, soit les arts médiatiques et les nouvelles pratiques artistiques, les arts du cirque, la relève, la diversité et l'innovation;
- augmentation des subventions versées dans le cadre du programme de tournées, en favorisant surtout les projets de résidence dans les arrondissements et les municipalités, ainsi que le soutien aux initiatives des artistes de la diversité;

- augmentation du soutien aux initiatives structurantes de développement, telles le projet *Premières expériences de travail en milieu professionnel*, et des subventions pour les échanges culturels internationaux.

Partenaire de la Ville de Montréal dans la mise en œuvre de *Montréal, métropole culturelle* et de sa politique de développement culturel, le Conseil des arts de Montréal est un outil privilégié pour soutenir la création, la production et la diffusion artistiques sur le territoire montréalais. C'est en tenant compte des grands objectifs de cette politique —appuyer la créativité et l'innovation, assurer une plus grande accessibilité, favoriser l'inclusion de la relève et de la diversité—que le Conseil des arts de Montréal entend se développer au cours des prochaines années, ceci dans la mesure où la contribution de la Ville le lui permettra. Ses subventions et son action auprès du milieu artistique auront autant plus d'impact qu'il pourra compter sur une augmentation de son budget de base qui lui permettra de poursuivre sa mission avec cohérence et efficacité.

LE CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

Créé en 1956, le **Conseil des arts de Montréal** est un organisme para-municipal constitué selon la Charte de la Ville de Montréal. Il a pour mission de soutenir et reconnaître l'excellence dans la création, la production et la diffusion artistiques professionnelles à Montréal, au moyen d'appui financier, de conseils et d'actions de concertation et de développement. Pour ce faire, le Conseil mise sur son ancrage dans le milieu des arts, ainsi que sur des échanges soutenus avec le milieu artistique, la Ville de Montréal, les administrations municipales et les milieux d'affaires, afin de contribuer pleinement au rayonnement des arts à Montréal et de favoriser la participation des citoyens à la vie artistique montréalaise.

Les programmes du Conseil

C'est essentiellement par son **programme général de subventions** que le Conseil des arts soutient les organismes artistiques professionnels montréalais. Il existe trois types de subventions, soit un financement quadriennal ou une aide au fonctionnement annuel, pour l'ensemble des activités reliées à la programmation régulière d'un organisme, ou une aide au projet qui s'adresse aux compagnies qui, sans avoir nécessairement une structure permanente de fonctionnement, produisent d'une manière régulière et souhaitent être aidées pour la réalisation d'une ou plusieurs activités. Les organismes ont aussi la possibilité de présenter une demande pour la réalisation d'un projet spécial non récurrent. En 2008, le Conseil des arts a versé dans le cadre de ce programme 7 848 408 \$ à 274 compagnies.

Le **programme de tournées** permet aux organismes artistiques de faire circuler leurs créations sur le territoire montréalais, en collaboration avec les diffuseurs municipaux de l'Île de Montréal. C'est une formule gagnante pour tous : les organismes artistiques y prolongent la vie de leurs créations, les diffuseurs peuvent enrichir et élargir leur programmation, les municipalités s'en servent comme un outil de choix pour développer l'accessibilité, et finalement les citoyens bénéficient de spectacles, de films et d'expositions de qualité, dans leur quartier et à un prix abordable quand ce n'est pas gratuit. Les organismes qui bénéficient de subventions dans le cadre des différents volets du programme (*Arts de la scène, Arts visuels, Littérature, Cinéma et Nouveaux Médias*) sont généralement des organismes déjà accrédités au programme général, mais ce n'est pas toujours le cas. En 2008, 47 compagnies ont reçu des subventions totalisant 991 605 \$ pour des tournées dans l'Île.

Un autre programme prestigieux est le **Grand Prix du Conseil des arts de Montréal**, qui célébrera en 2010 son 25^e anniversaire. Ce Grand Prix annuel vise à reconnaître l'excellence d'une production ou d'un événement réalisé à Montréal. Huit organismes se retrouvent en nomination dans autant de disciplines : arts numériques, arts visuels, cinéma, danse, littérature, musique, nouvelles pratiques artistiques et théâtre. Le lauréat est désigné par un jury externe, composé de quatre personnalités montréalaises et présidé par la présidente du Conseil des arts. L'attribution du Grand Prix comporte une bourse de 25 000 \$ assortie d'une œuvre commémorative commandée à un artiste montréalais. Un prix de reconnaissance de 5 000 \$ est remis à chacun des autres finalistes. La remise du Grand Prix a lieu au cours d'un déjeuner réunissant quelque 800 convives provenant de la communauté des artistes, du milieu des affaires et du monde municipal.

Sans constituer un programme comme tel, la **Maison du Conseil des arts** joue un rôle important auprès des petites et moyennes entreprises artistiques. C'est en effet un centre de création et de production grâce aux grands studios de répétition mis à la disposition du milieu. En 2008, ce sont 418 clients – organismes ou individus—qui ont utilisé les cinq studios, la salle de réchauffement ou la salle du Conseil pour un total de quelque 14 918 heures. En 2009, suite au déménagement dans l'Édifice Gaston-Miron, qui n'offre que trois studios en location, les revenus ont été moins élevés. Il faut dire que ces espaces sont loués à un prix très inférieur à celui des autres studios disponibles dans le centre ville. Outre les bureaux du Conseil, la Maison loge aussi les bureaux de BJM Danse. La présence quotidienne des danseurs, musiciens, comédiens et metteurs en scène qui fréquentent en grand nombre la Maison du Conseil des arts témoigne des liens privilégiés qu'il entretient avec le milieu.

En dehors des programmes de subventions et de tournées, du Grand Prix et de la Maison du Conseil, le Conseil des arts de Montréal participe au développement artistique montréalais par des actions ponctuelles et stratégiques. Ce **soutien aux initiatives de développement** vise principalement les artistes de la relève et de la diversité. Par exemple, le Conseil est très actif, et cela depuis plusieurs années, auprès des artistes issus des communautés culturelles. Dans la foulée de sa *Politique de promotion et de développement de la diversité culturelle dans les arts*, il a créé un nouveau poste d'agent de liaison qui offre des services d'accueil, de formation, d'accompagnement et d'intégration professionnelle aux artistes de la diversité. Le Conseil des arts a aussi conclu un partenariat avec le Forum jeunesse de l'Île de Montréal sur l'important dossier de la relève artistique montréalaise; il en est résulté un plan d'action pour l'insertion socioprofessionnelle des jeunes artistes, dont la réalisation est coordonnée par le Conseil des arts et le Forum Jeunesse. La phase II *d'Outiller la relève artistique* a débuté en 2008 avec la mise en place de plusieurs programmes structurants, dont *Premières expériences de travail* qui permet aux diplômés des écoles d'art de faire des stages dans des organismes professionnels. Enfin le Conseil collabore avec la Chambre de commerce du Montréal métropolitain sur divers projets favorisant les liens arts-affaires, dont l'organisation des Prix Arts-Affaires.

On trouvera sur le site web du Conseil la liste des organismes subventionnés en 2008 et 2009.

Fonctionnement du Conseil

Le Conseil des arts est composé de 25 membres. Parmi ceux-ci, 24 membres, incluant un président et deux vice-présidents, sont nommés par le Conseil d'agglomération de la Ville de Montréal. Le trésorier de la Ville, ou un adjoint qu'il désigne, est nommé trésorier du Conseil. Les membres proviennent majoritairement du milieu artistique, mais aussi du milieu de l'éducation, des affaires et du monde municipal. Ils doivent être citoyens canadiens et domiciliés sur le territoire de l'île de Montréal. Les membres du Conseil des arts ne sont pas rémunérés, mais ils ont droit au remboursement par le Conseil des dépenses autorisées par celui-ci et engagées par eux dans l'exercice de leurs fonctions, notamment pour l'achat de billets de spectacles.

Les membres du Conseil sont nommés pour trois ans, et leur mandat peut être renouvelé une seule fois pour un total de six ans.

Un membre du Conseil des arts, qui est présent à une séance au moment où doit être prise en considération une question dans laquelle il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier, doit divulguer la nature générale de cet intérêt avant le début des délibérations sur cette question et s'abstenir de participer à celles-ci et de voter ou tenter d'influencer le vote sur cette question.

Le Conseil se réunit en principe quatre fois par année et peut tenir au besoin des réunions supplémentaires. À la demande d'un membre ou du Président, une partie des réunions du Conseil peut avoir lieu à huis clos; autrement, les conseillers culturels et les cadres et professionnels assistent aux délibérations.

Le mandat des membres du Conseil consiste à :

- assister aux réunions du Conseil;
- établir, sous réserve de l'approbation des élus de l'agglomération, les politiques et programmes du Conseil, ainsi que ses orientations stratégiques à long terme;
- approuver les orientations liées au processus de planification stratégique;
- suivre les progrès de la direction dans la mise en oeuvre des priorités identifiées chaque année;
- représenter le Conseil des arts sur la place publique et défendre ses intérêts auprès de diverses instances;
- participer aux réunions des comités auxquels ils adhèrent;
- autoriser l'attribution des subventions telles que recommandées par les comités d'évaluation;
- voter sur les propositions présentées au Conseil (ou s'abstenir de voter en cas de conflit d'intérêts);
- approuver le budget annuel et les états financiers.

Les comités du Conseil

Tous les comités du Conseil se rapportent au Conseil. Les membres, selon leurs intérêts et leurs disponibilités peuvent participer aux travaux de plus d'un comité. La directrice générale assiste à toutes les réunions des comités et en est le secrétaire.

Le **comité exécutif** est composé de la présidente, des deux vice-présidents, du trésorier et d'un président de comité sectoriel. Il se réunit quatre fois par année. Il a pour mandat d'examiner les questions d'ordre administratif, et plus particulièrement de :

- fixer les échelles salariales et la classification des emplois;
- approuver annuellement le plan d'action et le rendement de la directrice générale;
- suivre l'évolution du budget en cours d'année;
- déterminer l'utilisation des surplus budgétaires en fin d'année;
- autoriser les travaux majeurs pour la Maison du Conseil.

Il fait rapport de ses activités au Conseil dans son ensemble.

Les **comités d'évaluation** sont au nombre de huit : arts numériques; arts visuels; cinéma; danse; littérature; musique; nouvelles pratiques artistiques et arts du cirque; théâtre. Ils sont présidés par un membre du Conseil et composé de six à huit personnes issues du milieu artistique. Ces nouveaux comités de pairs, nommés pour une période de trois ans, ont été mis en place l'automne dernier afin de rendre le processus d'évaluation des demandes plus efficace et plus transparent.

Les comités d'évaluation se réunissent en principe trois fois par année, en fonction des trois dates de tombée pour les demandes de subventions (1^{er} mars, 15 septembre et 15 décembre) et de leur présentation au Conseil.

Les membres des comités d'évaluation doivent :

- suivre l'activité artistique des compagnies dans chacun de leurs secteurs;
- examiner les demandes de subventions déposées par les compagnies;
- déterminer l'ordre de priorité de l'attribution des subventions, selon les objectifs et critères d'évaluation des programmes du Conseil;
- recommander une aide financière à des besoins spécifiques;
- recommander le montant de cette aide financière, en tenant compte des disponibilités budgétaires.

Le président de chacun des comités d'évaluation fait rapport au Conseil des recommandations de son comité.

Le **comité des présidents sectoriels**, comme son nom l'indique, est composé des présidents des comités d'évaluation et de la Présidente du Conseil. Il se réunit au moins deux fois par

année pour discuter des programmes et politiques du Conseil et pour déterminer la répartition des augmentations budgétaires entre les différents secteurs.

Le comité de vérification financière est composé d'au moins deux membres du Conseil et d'un membre extérieur. Il se réunit au moins une fois par année. Il a pour mandat de :

- examiner les budgets et états financiers;
- recevoir le rapport du vérificateur général;
- examiner si les mesures correctives proposées ont été apportées;
- examiner les méthodes comptables et les contrôles internes;
- présenter ses recommandations au comité exécutif ou au Conseil pour son approbation.

Le comité de gouvernance et de nominations est composé de quatre membres du Conseil et de sa Présidente. Il se réunit au moins une fois par année, ou selon les besoins du Conseil. Son mandat consiste à :

- assurer le bon fonctionnement du Conseil d'administration et de tous ses comités dans l'exercice de leurs pouvoirs relatifs à l'administration et au développement du Conseil;
- s'assurer que les membres du Conseil disposent de l'information et de la documentation pertinentes à l'exercice de leur mandat;
- proposer au Conseil des modalités de fonctionnement visant à assurer la meilleure efficacité de ses travaux;
- favoriser l'apport et l'implication de chacun aux travaux du Conseil et de ses comités, et à cette fin organiser au besoin des séances de formation et d'information;
- identifier le profil des personnes recherchées pour siéger au Conseil selon les besoins à combler;
- solliciter les suggestions de différentes instances et personnes pour des nominations au Conseil;
- examiner les candidatures reçues en fonction des besoins identifiés;
- recommander au Comité exécutif de la Ville (et éventuellement au Conseil d'agglomération) la nomination des candidats agréés.

Le comité de développement et de communications est composé de trois membres du Conseil et de deux membres externes. Il se réunit au moins deux fois par année. Son mandat consiste à conseiller la direction générale dans ses activités de communications et de développement, particulièrement en ce qui concerne la sollicitation de fonds auprès du secteur privé.

Le comité des tournées est composé de trois membres du Conseil, dont au moins deux conseillers municipaux. Il se réunit au moins une fois par année pour examiner les propositions soumises par les organismes intéressés à tourner dans l'île, et discuter de toute autre initiative reliée à la diffusion et la tournée des organismes artistiques professionnels sur le territoire montréalais.

Les autres comités

Le Conseil a aussi mis en place des **comités consultatifs sectoriels** qui réunissent des professionnels œuvrant dans chacune des disciplines artistiques éligibles aux subventions du Conseil : arts visuels, danse, littérature, musique, théâtre et un dernier qui regroupe les arts médiatiques, le cinéma et les nouvelles pratiques artistiques. Ces six comités consultatifs sont chacun composés de 6 à 9 membres, ainsi que du président du comité sectoriel et du conseiller culturel. Les comités se réunissent au moins une fois par année. Ils ont pour mandat de :

- témoigner des besoins de leurs milieux respectifs;
- identifier les enjeux relatifs à chaque discipline;
- formuler des avis sur les politiques, les actions et les programmes de subvention du Conseil.

On trouvera en annexe la liste des membres du Conseil et des différents comités.

Les communications

Le Conseil des arts de Montréal rend compte de ses activités dans un rapport annuel publié au printemps, et qui contient également les états financiers vérifiés par le Vérificateur général de la Ville de Montréal.

Six fois par année, le Conseil publie un bulletin d'information, **Focus**, qui est distribué par courriel à ses abonnés.

Des communiqués de presse sont émis régulièrement pour informer les médias et les clientèles cibles des récents développements : attributions de subventions, lancement de la saison des tournées, remise du Grand Prix, nominations de nouveaux membres, etc.

Tous ces documents sont disponibles sur le site Internet du Conseil des arts (www.artsmontreal.org).

ANNEXE

Conseil des arts

Manon Barbe
Patrick Beauclin
Markita Boies
Lucie Boissinot
Marc Boivin
Pierre Bourgie
Madeleine Careau
Marie Cinq-Mars
Alain Depocas
Michel Des Jardins
Pierre R. Desmarais
Jocelyn Dion
Bernard Falaise
Michèle Febvre
Liza Frulla
Dany Laferrière
Jan-Fryderyk Pleszczyński
Erica Pomerance
Monique Proulx
Cecil Rabinovitch
Louise Roy
Yves Sheriff
Kiya Tabassian
Gaétane Verna
Jacques Vézina

Comité exécutif

Louise Roy, présidente
Pierre Bourgie, vice-président
Jacques Vézina, vice-président
Jocelyn Dion, trésorier
Monique Proulx, représentant des présidents de comités sectoriels
Danielle Sauvage, directrice générale et secrétaire

Comités sectoriels

Arts numériques

Michel Des Jardins, président

Daniel Canty

Alain Depocas

Lynn Hugues

Jimmy Lakatos

Louis Dufort

Cheryl Sim

Arts visuels

Gaétane Verna, présidente

Mathieu Beauséjour

Michel Dallaire

Marie Fraser

Leslie Johnstone

Nicolas Mavrikakis

Marisa Portolese

Cinéma et vidéo

Michel Des Jardins, président

Erica Pomerance

Josephine Bacon

Philippe Gajan

Sylvie Groulx

Christian Laurence

Danse

Michèle Febvre, présidente

Marc Boivin

Lucie Boissinot

Emmanuel Jouthe

Kathia Montaignac

Linda Rabin

Roger Sinha

Littérature

Monique Proulx, présidente

Dany Laferrière

Ann Charney

Catherine Lalonde

Pierre Samson

Danièle Simpson

Mauricio Segura

Élise Turcotte

Musique

Kiya Tabassian, président
Bernard Falaise
Kelly Rice
Jacques Boucher
André Dupras
Damien Nisenson
Christophe Papadimitriou
Luna Pearl Woolf

Nouvelles pratiques artistiques et arts du cirque

Yves Sheriff, président
Sylvette Babin
Jeffrey Hall
Sylvie Lachance
Éric Létourneau
Manon de Pauw

Théâtre

Markita Boies, présidente
Jacques Vézina
Sylvain Bélanger
Denis Bernard
Geoffrey Gaquère
Marc Pache
Clare Shapiro
Lise Vaillancourt

Comités des présidents sectoriels

Louise Roy, présidente
Markita Boies
Michel Des Jardins
Michèle Febvre
Monique Proulx
Yves Sheriff
Kiya Tabassian
Gaétane Verna

Comité de vérification financière

Pierre R. Desmarais, président
Pierre Bourgie
Jacques Vézina
Marc Régnier (membre externe)

Comité de gouvernance et de nominations

Louise Roy, présidente
Michel Des Jardins
Liza Frulla
Jan-Fryderyk Pleszczyński
Gaétane Verna

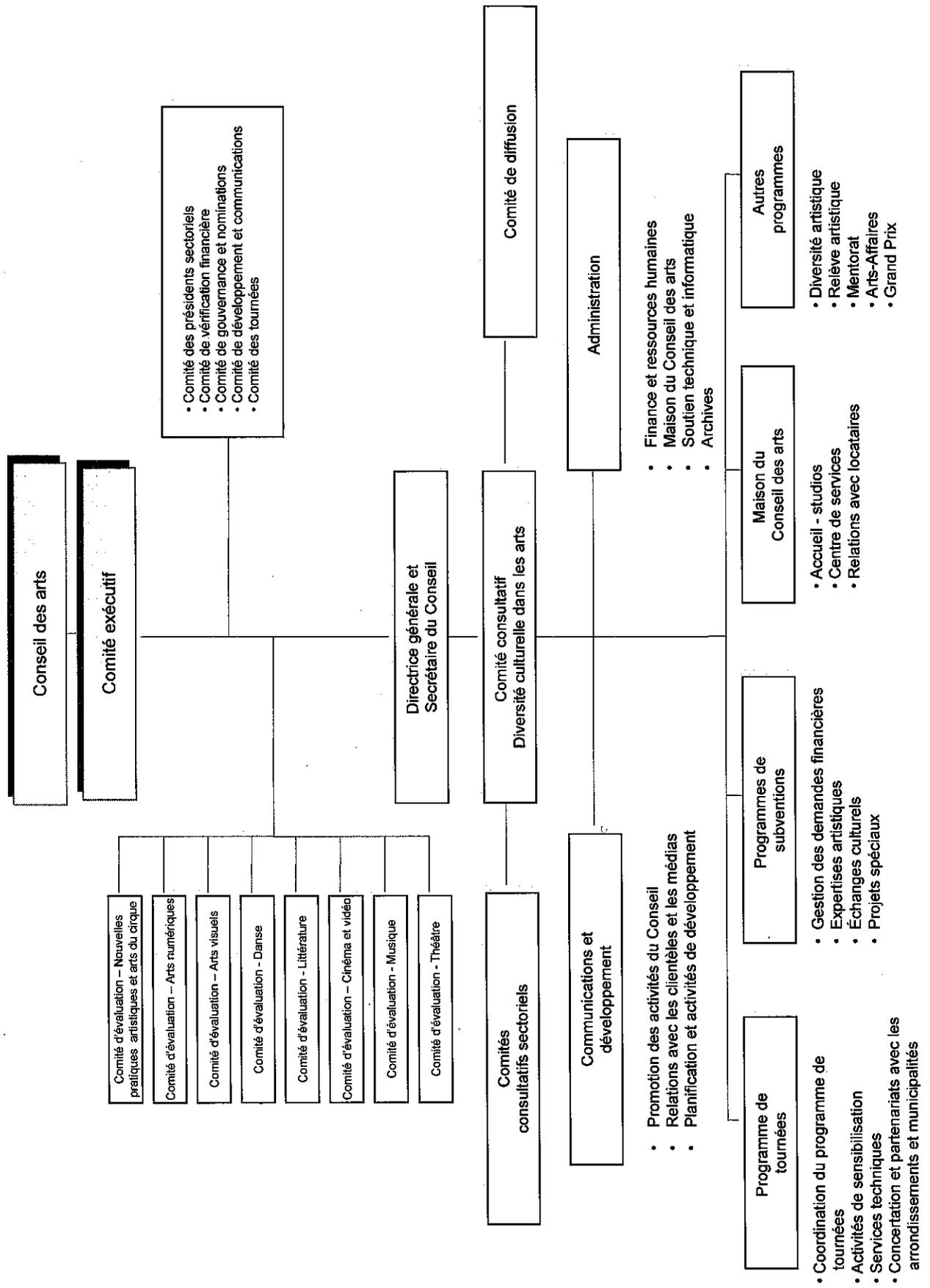
Comité de développement et communications

Patrick Beauduin, président
Madeleine Careau
Liza Frulla
Pascale Chassé (membre externe)
Anick Trudel (membre externe)

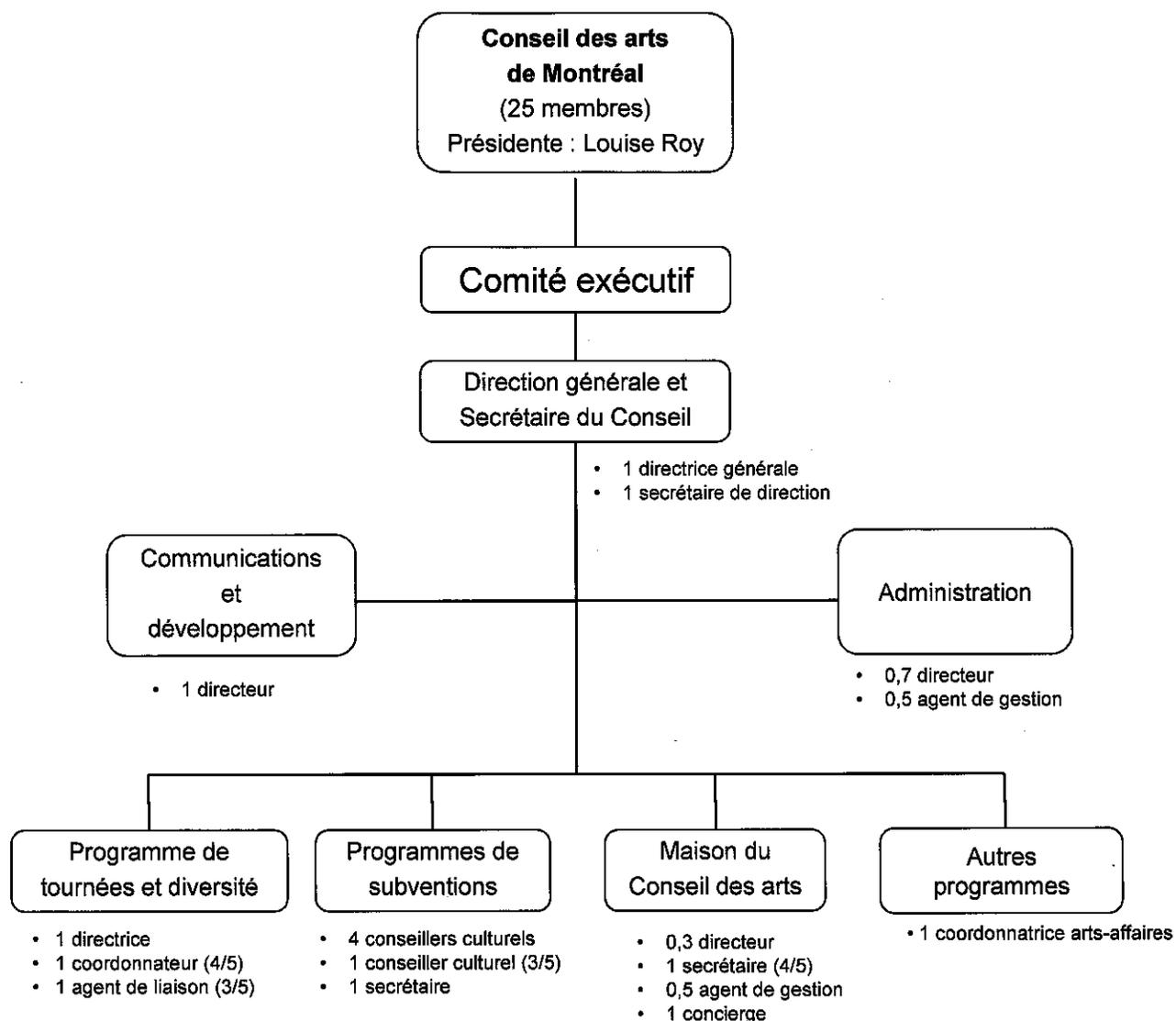
Comité des tournées

Manon Barbe, présidente
Marie Cinq-Mars
Kiya Tabassian

Organigramme de fonctionnement



Organigramme de personnel



Total : 15.8 personnes / année

13 employés réguliers à temps complet

2 employés réguliers 27.00 hres (4 jours/sem.)

2 employé régulier 20,25 hres (3 jours/sem.)

Impacts budgétaires

Masse salariale	2009	1 069 500 \$
	2010	1 088 000 \$
Avantages sociaux	2009	224 000 \$
	2010	238 200 \$
Total	2009	1 293 500 \$
	2010	1 326 200 \$

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2010

Conseil des arts de Montréal
30 novembre 2009

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

SOMMAIRE DU BUDGET

EXERCICE 2010

	Budget 2009		Budget 2010		Variation 2010 vs 2009	
	\$	%	\$	%	\$	%
REVENUS						
Contribution de l'agglomération de Montréal	10 450 000\$	94,4	10 700 000\$	94,8	250 000\$	
Contributions de partenaires	268 000\$	2,4	273 000\$	2,4	5 000\$	
Revenus Grand Prix	90 000\$	0,9	110 000\$	1,0	20 000\$	
Appropriation du surplus non affecté	224 000\$	2,0	120 000\$	1,1	(104 000\$)	
Appropriation du surplus affecté	35 000\$	0,3	40 000\$	0,4	5 000\$	
Intérêts sur placements	0\$		50 000\$	0,4	50 000\$	
TOTAL - REVENUS	11 067 000\$	100,0	11 293 000\$	100,0	226 000\$	2,0%
DÉPENSES						
<u>Programmes de subventions aux organismes</u>						
Programme général d'aide financière	7 860 000\$		7 935 000\$		75 000\$	
Programmes de tournée	1 015 000\$		1 061 000\$		46 000\$	
	8 875 000\$	80,2	8 996 000\$	79,7	121 000\$	
<u>Soutien aux programmes de subventions</u>	130 000\$	1,2	142 000\$	1,3	12 000\$	
<u>Autres programmes</u>						
Grand Prix du Conseil	155 000\$		180 000\$		25 000\$	
Maison du Conseil des arts	110 000\$		140 000\$		30 000\$	
Soutien aux initiatives de développement	334 500\$		326 000\$		(8 500\$)	
Échanges culturels avec l'étranger	40 000\$		40 000\$		0\$	
Autres Prix	10 500\$		22 000\$		11 500\$	
	650 000\$	5,9	708 000\$	6,2	58 000\$	
<u>Études et consultations du milieu</u>	40 000\$	0,3	15 000\$	0,1	(25 000\$)	
Total des programmes	9 695 000\$	87,6	9 861 000\$	87,3	166 000\$	1,7%
<u>Administration</u>	1 372 000\$	12,4	1 432 000\$	12,7	60 000\$	4,4%
TOTAL - DÉPENSES	11 067 000\$	100,0	11 293 000\$	100,0	226 000\$	2,0%

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

DÉTAIL DU BUDGET

PROGRAMMES DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

EXERCICE 2010

	<u>Budget 2009</u> \$	<u>Budget 2010</u> \$	<u>Variation 2010 vs 2009</u> \$
<u>PROGRAMME GÉNÉRAL D'AIDE FINANCIÈRE</u>			
Théâtre	2 282 000\$	2 288 000\$	6 000\$
Musique	1 819 500\$	1 825 500\$	6 000\$
Danse	1 277 500\$	1 283 500\$	6 000\$
Arts visuels	1 242 000\$	1 248 000\$	6 000\$
Littérature	377 000\$	383 000\$	6 000\$
Cinéma et vidéo	310 000\$	316 000\$	6 000\$
Arts médiatiques	247 000\$	253 000\$	6 000\$
Nouvelles pratiques artistiques	173 000\$	179 000\$	6 000\$
Arts du cirque	32 000\$	34 000\$	2 000\$
Soutien aux pratiques émergentes	100 000\$	100 000\$	0\$
À déterminer	<u>0\$</u>	<u>25 000\$</u>	<u>25 000\$</u>
	<u>7 860 000\$</u>	<u>7 935 000\$</u>	<u>75 000\$</u>
 <u>PROGRAMMES DE TOURNÉE</u>			
Arts de la scène	770 000\$	770 000\$	0\$
Arts visuels	120 000\$	110 000\$	(10 000\$)
Littérature	50 000\$	60 000\$	10 000\$
Cinéma, vidéo et nouveaux médias	65 000\$	76 000\$	11 000\$
Portraits d'artistes	10 000\$	20 000\$	10 000\$
À déterminer	<u>0\$</u>	<u>25 000\$</u>	<u>25 000\$</u>
	<u>1 015 000\$</u>	<u>1 061 000\$</u>	<u>46 000\$</u>

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

DÉTAIL DU BUDGET

SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE SUBVENTIONS

EXERCICE 2010

	<u>Budget 2009</u> \$	<u>Budget 2010</u> \$	<u>Variation 2010 vs 2009</u> \$
<u>SOUTIEN AUX PROGRAMMES DE SUBVENTIONS AUX ORGANISMES</u>			
Promotion et publicité	62 000\$	47 000\$	(15 000\$)
Services et expertises	5 000\$	20 000\$	15 000\$
Billets - événements culturels	28 000\$	60 000\$	32 000\$
Frais de tournée	<u>35 000\$</u>	<u>15 000\$</u>	<u>(20 000\$)</u>
	<u>130 000\$</u>	<u>142 000\$</u>	<u>12 000\$</u>

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

DÉTAIL DU BUDGET

AUTRES PROGRAMMES

EXERCICE 2010

	<u>Budget</u> <u>2009</u> \$	<u>Budget</u> <u>2010</u> \$	<u>Variation</u> <u>2010 vs 2009</u> \$
<u>GRAND PRIX DU CONSEIL</u>			
Prix en argent	60 000\$	60 000\$	0\$
Oeuvre d'art	10 000\$	10 000\$	0\$
Frais incidents : organisation et réception	85 000\$	110 000\$	25 000\$
	<u>155 000\$</u>	<u>180 000\$</u>	<u>25 000\$</u>
<u>MAISON DU CONSEIL DES ARTS</u>			
Contribution au budget d'exploitation	110 000\$	140 000\$	30 000\$
	<u>110 000\$</u>	<u>140 000\$</u>	<u>30 000\$</u>
<u>SOUTIEN AUX INITIATIVES DE DÉVELOPPEMENT</u>			
Programme Libres comme l'art	125 000\$	125 000\$	0\$
Outiller la relève artistique montréalaise	75 500\$	90 000\$	14 500\$
Premières expériences de travail	72 000\$	67 000\$	(5 000\$)
Diversité artistique montréalaise	47 000\$	35 000\$	(12 000\$)
Programme de mentorat culturel	15 000\$	9 000\$	(6 000\$)
	<u>334 500\$</u>	<u>326 000\$</u>	<u>(8 500\$)</u>
<u>ÉCHANGES CULTURELS AVEC L'ÉTRANGER</u>			
Soutien aux projets d'échanges	30 000\$	30 000\$	0\$
Frais incidents-transport & communication:	10 000\$	10 000\$	0\$
	<u>40 000\$</u>	<u>40 000\$</u>	<u>0\$</u>
<u>AUTRES PRIX</u>			
Prix Arts-Affaires	5 000\$	7 000\$	2 000\$
Prix Les Femmeuses	5 500\$	10 000\$	4 500\$
Prix de la relève - Caisse de la culture	0\$	5 000\$	5 000\$
	<u>10 500\$</u>	<u>22 000\$</u>	<u>11 500\$</u>
	<u>650 000\$</u>	<u>708 000\$</u>	<u>58 000\$</u>

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

DÉTAIL DU BUDGET

ADMINISTRATION

EXERCICE 2010

	<u>Budget 2009</u> \$	<u>Budget 2010</u> \$	<u>Variation 2010 vs 2009</u> \$
Traitements	967 000\$	982 000\$	15 000\$
Charges sociales	197 000\$	211 500\$	14 500\$
Transport et communications	101 000\$	103 500\$	2 500\$
Services professionnels	60 000\$	100 500\$	40 500\$
Location, entretien et réparations	15 000\$	14 000\$	(1 000\$)
Biens non-durables	12 000\$	12 000\$	0\$
Achat d'équipement	<u>20 000\$</u>	<u>8 500\$</u>	<u>(11 500\$)</u>
	<u>1 372 000\$</u>	<u>1 432 000\$</u>	<u>60 000\$</u>

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

DÉTAIL DU BUDGET

MAISON DU CONSEIL DES ARTS - EXPLOITATION

EXERCICE 2010

	<u>Budget 2009</u> \$	<u>Budget 2010</u> \$	<u>Variation 2010 vs 2009</u> \$
<u>REVENUS</u>			
Revenus d'exploitation	100 000\$	120 000\$	20 000\$
Contribution du Conseil des arts	<u>110 000\$</u>	<u>140 000\$</u>	<u>30 000\$</u>
	<u>210 000\$</u>	<u>260 000\$</u>	<u>50 000\$</u>
<u>DÉPENSES</u>			
Traitements	102 500\$	106 000\$	3 500\$
Charges sociales	27 000\$	26 700\$	(300\$)
Transport et communications	3 000\$	7 000\$	4 000\$
Services professionnels	43 500\$	55 300\$	11 800\$
Location, entretien et réparations	14 000\$	51 500\$	37 500\$
Biens non-durables	10 000\$	8 000\$	(2 000\$)
Achat d'équipement	<u>10 000\$</u>	<u>5 500\$</u>	<u>(4 500\$)</u>
	<u>210 000\$</u>	<u>260 000\$</u>	<u>50 000\$</u>

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉALDÉTAIL DU BUDGETADMINISTRATIONEXERCICE 2010

	Budget Initial 2009 \$	Budget 2010 \$	Variation 2010 vs 2009 \$
<u>TRAITEMENTS</u>			
Salaires	963 000\$	978 000\$	15 000\$
Surtemps	1 000\$	1 000\$	0\$
Allocations	3 000\$	3 000\$	0\$
	<u>967 000\$</u>	<u>982 000\$</u>	<u>15 000\$</u>
<u>CHARGES SOCIALES</u>			
Régime des rentes du Québec	29 800\$	30 500\$	700\$
Assurance-emploi	9 600\$	9 500\$	(100\$)
Régime québécois d'assurance parentale	4 600\$	5 500\$	900\$
Financement des programmes de santé	43 000\$	45 000\$	2 000\$
Assurance-groupe	40 000\$	45 000\$	5 000\$
C.S.S.T.	6 000\$	6 000\$	0\$
REER Collectif	45 000\$	51 000\$	6 000\$
Ristourne / rabais assurance-emploi	1 000\$	1 000\$	0\$
Congé maladie	10 000\$	10 000\$	0\$
Provision - avantages sociaux	8 000\$	8 000\$	0\$
	<u>197 000\$</u>	<u>211 500\$</u>	<u>14 500\$</u>
<u>TRANSPORT ET COMMUNICATIONS</u>			
Frais de déplacement	15 500\$	15 500\$	0\$
Téléphone	15 000\$	15 000\$	0\$
Liens informatiques	1 000\$	0\$	(1 000\$)
Frais de poste	10 000\$	10 000\$	0\$
Frais de messagerie	6 000\$	6 000\$	0\$
Publicité	10 000\$	10 000\$	0\$
Congrès et délégation	2 000\$	2 000\$	0\$
Frais de représentation	12 000\$	12 000\$	0\$
Frais de réunions	6 500\$	10 000\$	3 500\$
Impression de publications	23 000\$	23 000\$	0\$
	<u>101 000\$</u>	<u>103 500\$</u>	<u>2 500\$</u>
<u>SERVICES PROFESSIONNELS</u>			
Services de secrétariat	1 500\$	1 500\$	0\$
Services professionnels et administratifs	35 000\$	40 000\$	5 000\$
Services d'experts en informatique	5 000\$	40 000\$	35 000\$
Cotisations-associations	2 000\$	2 000\$	0\$
Abonnements et revues	1 500\$	1 500\$	0\$
Gardiennage et sécurité (20%)	12 000\$	12 500\$	500\$
Frais de perfectionnement	3 000\$	3 000\$	0\$
	<u>60 000\$</u>	<u>100 500\$</u>	<u>40 500\$</u>

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

DÉTAIL DU BUDGET

ADMINISTRATION

EXERCICE 2010

	Budget Initial 2009 \$	Budget 2010 \$	Variation 2010 vs 2009 \$
<u>LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATIONS</u>			
Location - Photocopieurs	7 000\$	7 000\$	0\$
Location - Mobilier et équipements	1 000\$	1 000\$	0\$
Entretien et réparations - machines de bureau	3 000\$	3 000\$	0\$
Entretien et réparations - autres	3 000\$	3 000\$	0\$
Energie (20%-immeuble)	1 000\$	0\$	(1 000\$)
	<u>15 000\$</u>	<u>14 000\$</u>	<u>(1 000\$)</u>
<u>BIENS NON-DURABLES</u>			
Fournitures de bureau	5 000\$	5 000\$	0\$
Imprimés (diverses formules)	2 000\$	2 000\$	0\$
Papeterie	5 000\$	5 000\$	0\$
	<u>12 000\$</u>	<u>12 000\$</u>	<u>0\$</u>
<u>ACHAT D'ÉQUIPEMENT</u>			
Ameublement de bureau	10 000\$	4 500\$	(5 500\$)
Équipement informatique	10 000\$	4 000\$	(6 000\$)
	<u>20 000\$</u>	<u>8 500\$</u>	<u>(11 500\$)</u>
	<u>1 372 000\$</u>	<u>1 432 000\$</u>	<u>60 000\$</u>

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉALDÉTAIL DU BUDGETMAISON DU CONSEIL DES ARTS - EXPLOITATIONEXERCICE 2010

	Budget Initial 2009 \$	Budget 2010 \$	Variation 2010 vs 2009 \$
<u>DEPENSES</u>			
<u>TRAITEMENTS</u>			
Salaires	102 000\$	105 000\$	3 000\$
Surtemps	500\$	1 000\$	500\$
	<u>102 500\$</u>	<u>106 000\$</u>	<u>3 500\$</u>
<u>CHARGES SOCIALES</u>			
Régime de rentes du Québec	4 700\$	4 800\$	100\$
Assurance-emploi	1 700\$	1 500\$	(200\$)
Régime québécois d'assurance parentale	800\$	800\$	0\$
Financement des programmes de santé	4 900\$	4 900\$	0\$
Assurance-groupe	5 800\$	5 800\$	0\$
C.S.S.T.	1 200\$	1 000\$	(200\$)
REER Collectif	5 700\$	5 700\$	0\$
Congé maladie	1 000\$	1 000\$	0\$
Ristourne / rabais assurance-emploi	200\$	200\$	0\$
Provision - avantages sociaux	1 000\$	1 000\$	0\$
	<u>27 000\$</u>	<u>26 700\$</u>	<u>(300\$)</u>
<u>TRANSPORT ET COMMUNICATIONS</u>			
Téléphone	2 000\$	2 000\$	0\$
Publicité et promotion	1 000\$	5 000\$	4 000\$
	<u>3 000\$</u>	<u>7 000\$</u>	<u>4 000\$</u>
<u>SERVICES PROFESSIONNELS</u>			
Assurances	0\$	1 100\$	1 100\$
Services professionnels et techniques	1 500\$	11 200\$	9 700\$
Gardiennage et sécurité (80%)	42 000\$	43 000\$	1 000\$
	<u>43 500\$</u>	<u>55 300\$</u>	<u>11 800\$</u>
<u>LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATIONS</u>			
Location - Photocopieur	1 500\$	1 000\$	(500\$)
Location - Mobilier et équipement	500\$	500\$	0\$
Entretien et réparation	10 000\$	50 000\$	40 000\$
Energie (80%)	2 000\$	0\$	(2 000\$)
	<u>14 000\$</u>	<u>51 500\$</u>	<u>37 500\$</u>

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉAL

DÉTAIL DU BUDGET

MAISON DU CONSEIL DES ARTS - EXPLOITATION

EXERCICE 2010

	<u>Budget Initial 2009</u>	<u>Budget 2010</u>	<u>Variation 2010 vs 2009</u>
	<u>\$</u>	<u>\$</u>	<u>\$</u>
<u>BIENS NON DURABLES</u>			
Fournitures	5 000\$	3 000\$	(2 000\$)
Aliments	5 000\$	5 000\$	0\$
	<u>10 000\$</u>	<u>8 000\$</u>	<u>(2 000\$)</u>
<u>ACHAT D'ÉQUIPEMENT</u>			
Autres équipements	<u>10 000\$</u>	<u>5 500\$</u>	<u>(4 500\$)</u>
TOTAL - DÉPENSES	<u>210 000\$</u>	<u>260 000\$</u>	<u>50 000\$</u>

CONSEIL DES ARTS DE MONTRÉALDÉTAIL DU BUDGETREVENUSEXERCICE 2010

	Budget Initial 2009 \$	Budget 2010 \$	Variation 2010 vs 2009 \$
<u>CONTRIBUTIONS DE PARTENAIRES</u>			
<u>Outiller la relève artistique montréalaise</u>			
Forum jeunesse de la Conférence régionale des élus de Montréal	75 500\$	90 000\$	14 500\$
<u>Premières expériences de travail</u>			
Ressources humaines et développement des compétences du Canada, Forum jeunesse de la Conférence régionale des élus de Montréal, Fonds de solidarité FTQ	72 000\$	59 000\$	(13 000\$)
<u>Soutien des pratiques émergentes</u>			
Conférence régionale des élus de Montréal	50 000\$	40 000\$	(10 000\$)
<u>Libres comme l'art</u>			
Conférence régionale des élus de Montréal	50 000\$	50 000\$	0\$
<u>Mentorat culturel</u>			
Ministère des affaires municipales et des régions du Québec, Fondation du Grand Montréal	15 000\$	9 000\$	(6 000\$)
<u>Prix Pratt & Whitney Canada</u>			
Pratt & Whitney	5 500\$	10 000\$	4 500\$
<u>Grand-Prix du CAM</u>			
Fondation Pierre Desmarais-Belvédère, Fondation René Malo	0\$	10 000\$	10 000\$
<u>Prix de la relève</u>			
Caisse de la culture	0\$	5 000\$	5 000\$
TOTAL - CONTRIBUTIONS DE PARTENAIRES	268 000\$	273 000\$	5 000\$

Conseil des arts de Montréal

Tarification des studios de répétition

Tarification 2009 et 2010 (inchangée)

Tarifs préférentiels	
Nombre d'heures	Tarifs
Moins de 40 heures	12,50\$
De 40 à 100 heures	9,50\$
Plus de 100 heures	7,50\$
À la semaine	550,00\$
Individu	7,50 / 9,50

Tarifs réguliers	
Nombre d'heures	Tarifs
Moins de 40 heures	20,00\$
De 40 à 100 heures	16,00\$
Plus de 100 heures	12,00\$
À la semaine	750,00\$

Salle de conférence	
20,00\$ de l'heure	

Revenus de location long terme

2009	2010
\$20,00 le pied carré	\$20,64 le pied carré
Revenus totaux 18 000 \$	Revenus totaux 20 640 \$
900 pieds carrés	Locataire BJM Danse 1000 pieds carrés
